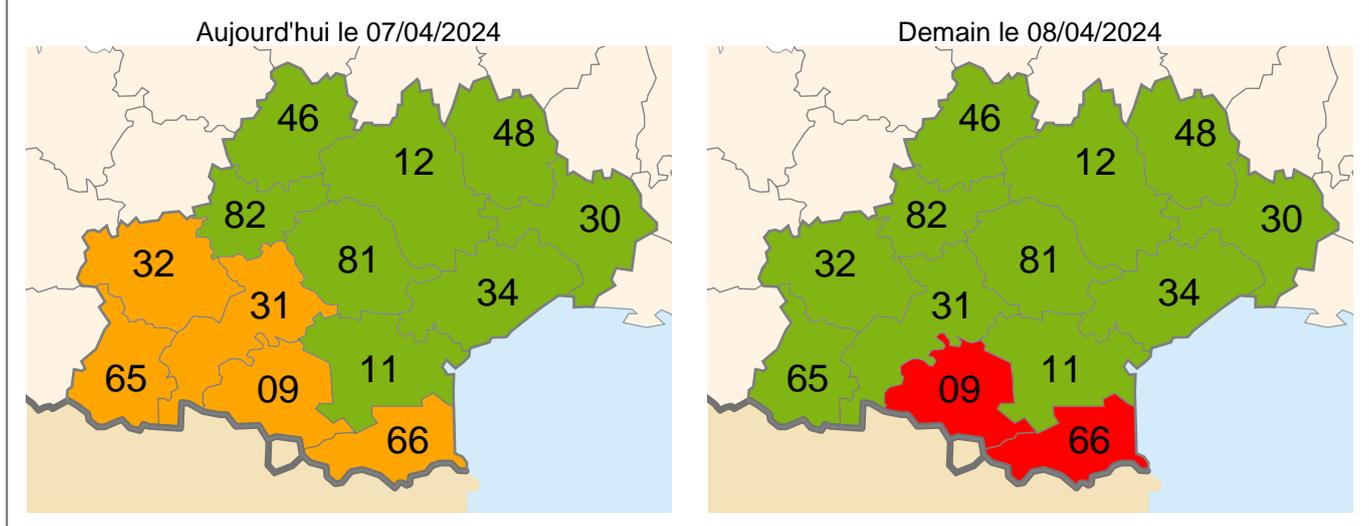


SITUATION



Aujourd'hui le 07/04/2024			Départements	Demain le 08/04/2024			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
Vert	Orange	Vert	Ariège (9)	Vert	Orange	Vert	AP du 10/08/2017
Vert	Vert	Vert	Aude (11)	Vert	Vert	Vert	AP du 20/07/2017
Vert	Vert	Vert	Aveyron (12)	Vert	Vert	Vert	AP du 01/03/2018
Vert	Vert	Vert	Gard (30)	Vert	Vert	Vert	AP du 20/07/2017
Vert	Orange	Vert	Haute-Garonne (31)	Vert	Vert	Vert	AP du 16/02/2024
Vert	Orange	Vert	Gers (32)	Vert	Vert	Vert	AP du 04/08/2017
Vert	Vert	Vert	Hérault (34)	Vert	Vert	Vert	AP du 04/08/2017
Vert	Vert	Vert	Lot (46)	Vert	Vert	Vert	AP du 06/09/2017
Vert	Vert	Vert	Lozère (48)	Vert	Vert	Vert	AP du 19/07/2017
Vert	Orange	Vert	Hautes-Pyrénées (65)	Vert	Vert	Vert	AP du 08/08/2017
Vert	Orange	Vert	Pyrénées-Orientales (66)	Vert	Orange	Vert	AP du 20/07/2017
Vert	Vert	Vert	Tarn (81)	Vert	Vert	Vert	AP du 07/09/2017
Vert	Vert	Vert	Tarn-et-Garonne (82)	Vert	Vert	Vert	AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte* Procédure d'information Pas de procédure O₃: ozone, PM10: particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂: dioxyde d'azote

* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo Occitanie prévoit un épisode de pollution aux particules en suspension PM 10 :

- le 7 avril sur les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Orientales,
- la poursuite de cet épisode le 8 avril sur les départements de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

L'arrivée d'une masse d'air chargée en particules désertiques se confirme. Ce matin, les niveaux de concentration en particules en suspension PM10 ont ainsi commencé à augmenter en particulier sur le massif Pyrénéen. En raison de la hausse prévue des concentrations de PM 10 liée à ce phénomène naturel, la procédure d'information est déclenchée aujourd'hui 7 avril sur les départements de l'Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, et Pyrénées-Orientales.

EVOLUTION :

Demain 8 avril, cette masse d'air chargée en particules désertiques se décalera vers l'Est. Les concentrations de particules en suspension PM 10 devraient ainsi diminuer sur les départements de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées. Sur ces 3 départements, la procédure d'information ne sera pas maintenue. En revanche, sur les départements de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales, les concentrations de particules PM 10 seront encore élevées justifiant le passage en procédure d'alerte en raison de la persistance de l'épisode de pollution. L'arrivée d'une perturbation dans la nuit de lundi à mardi devrait entraîner une nette diminution des niveaux de PM 10 sur la région.

A noter que demain, la masse d'air chargée en particules désertiques, en se décalant vers l'est, devrait impacter les départements littoraux (Aude, Hérault et Gard) avec pour conséquence une hausse ponctuelle des concentrations de PM 10 sur ces départements. A priori, le seuil d'information ne devrait toutefois pas être dépassé sur ces 3 départements.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Personnes vulnérables et personnes sensibles :

Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations):
 - Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)
 - Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
 - Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien, consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

Attention, du fait de la situation d'alerte, des mesures d'urgence sont également en application, pour en prendre connaissance veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
Contact département 66 :
06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53
Contact département 9,31,32,65 :
06.85.03.06.46 - 09.69.36.89.53



Mesures d'urgence

<http://www.ariège.gouv.fr/>
<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>



Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr
ARS Occitanie
Informations santé, AIR SANTÉ :
05 61 77 94 44

